



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GUIDE D'INSCRIPTION

CONCOURS INTERNE

**INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

au titre de l'année 2016

SOMMAIRE

INSCRIPTION ET DEROULEMENT DU CONCOURS INTERNE

I – CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR	page 2
II – MODALITES D'INSCRIPTION	
A – Inscription par voie électronique	page 3
B – Inscription par voie postale	page 4
III – DEROGATIONS AUX CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION	page 5
IV – DEROULEMENT DES EPREUVES	page 6
V – NOTIFICATION DES RESULTATS	page 6

ANNEXES

1 – Les centres d'examen	pages 7-8
2 – Les épreuves du concours	page 9
3 – Les ressortissants européens	page 10
4 – Le programme des épreuves	pages 11-12
5 – Accusé de réception	page 13

INSCRIPTION ET DEROULEMENT DU CONCOURS

I – CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur est ouvert aux agents en activité, en détachement ou en congé parental :

Fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent avoir accompli, au 1^{er} janvier de l'année du concours, quatre ans de services publics.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 (*) de la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des ST.

La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants européens.

(*) Art. 2 de la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

« La présente loi s'applique aux fonctionnaires civils des administrations de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics y compris les établissements mentionnés à l'article 2 de la [loi n° 86-33 du 9 janvier 1986](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, à l'exclusion des fonctionnaires des assemblées parlementaires et des magistrats de l'ordre judiciaire. Dans les services et les établissements publics à caractère industriel ou commercial, elle ne s'applique qu'aux agents qui ont la qualité de fonctionnaire. ».

II – MODALITES D'INSCRIPTION

A – INSCRIPTION PAR VOIE ELECTRONIQUE

Il est recommandé d'utiliser cette procédure, plus rapide et plus sûre. Les données saisies lors de l'inscription par voie électronique sont reprises automatiquement par le système automatisé de gestion des concours.

A1) Modalités d'inscription

Pour procéder à son inscription par voie électronique, le candidat se connecte sur le site Internet du ministère de l'intérieur (« www.interieur.gouv.fr » – rubrique « [Le ministère recrute](#) – [Filière services techniques](#) – [Les recrutements](#) – [Ingénieur des ST](#) – [Les recrutements ouverts](#) »).

Il communique son identité et les différents renseignements qui lui sont demandés afin de créer un compte (authentification).

Le candidat complète ensuite le dossier informatif qui s'affiche à l'écran. Les renseignements signalés comme obligatoires sont indispensables au traitement informatique de sa candidature et doivent donc être complétés avec soin. En effet, si tous les champs obligatoires ne sont pas correctement remplis, le candidat ne pourra en aucun cas valider sa demande d'inscription.

Lorsqu'il a saisi l'ensemble des renseignements demandés, le candidat peut mettre en attente sa demande d'inscription et **la valider au plus tard à la date fixée**. L'annulation de la demande d'inscription et les modifications après validation ne peuvent pas s'effectuer par voie électronique. Elles ne sont possibles que par courriel à l'adresse suivante : admin.sicmi@interieur.gouv.fr ou par courrier adressé au service gestionnaire.

Après validation de l'inscription par le candidat, une attestation de confirmation lui est adressée par voie électronique.

A2) Pièces obligatoires et justificatives à enregistrer en pièce(s) jointe(s) pour la constitution du dossier électronique de candidature

- 1- un curriculum vitae impérativement limité à deux pages ;
- 2- une note manuscrite de deux pages au plus mettant en valeur l'expérience du candidat et sa motivation à occuper un poste d'ingénieur des ST ;

Egalement (cas particuliers):

- 3- le formulaire en annexe 3 du guide d'inscription pour les ressortissants européens, dûment complété et accompagné des documents justificatifs des services accomplis dans une administration européenne (précisés dans l'annexe sus mentionnée) ;
- 4- un certificat médical établi par le médecin de prévention de l'administration dont relève le candidat précisant les aménagements devant être accordés pour les personnes reconnues travailleur handicapé.

Tout dossier enregistré incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

⁽¹⁾ Le candidat certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Toute déclaration inexacte fera perdre le bénéfice de l'autorisation à concourir.

⁽²⁾ Le non-respect de la spécialité choisie lors de l'inscription fera perdre le bénéfice de l'admission au concours.

B1) Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription par voie postale doit comporter le formulaire d'inscription au concours interne dûment rempli, daté et signé ⁽¹⁾, précisant la spécialité choisie ⁽²⁾, accompagné des pièces justificatives requises et d'une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g (libellée aux nom et adresse du candidat).

Le formulaire et guide d'inscription peuvent être obtenu (au plus tard à la date limite de retrait) :

- **par téléchargement** sur le site internet du ministère de l'intérieur («www.interieur.gouv.fr» – rubrique « [Le ministère recrute](#) – [Filière services techniques](#) – [Les recrutements](#) – [Ingénieur des ST](#) – [Les recrutements ouverts](#) ») ;
- **par courrier** en joignant une enveloppe (format A 4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au :

‣ Ministère de l'intérieur
SG/DRH/SDRF/BRPP - Section concours
Concours interne d'Ingénieur des ST
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

B2) Transmission du dossier d'inscription et des pièces obligatoires justificatives par voie postale

Les candidats doivent transmettre leur dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives requises, **par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi) :

- pour les candidats résidant en province : au secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur choisi (cf. centres d'examen mentionnés en annexe 2) ;
- pour les candidats résidant en outre-mer : à la préfecture ou au haut-commissariat choisi (cf. centres d'examen mentionnés en annexe 2) ;
- pour les candidats résidant à Paris et en région Ile-de-France au :

‣ Ministère de l'intérieur
SG/DRH/SDRF/BRPP - Section concours
Concours interne d'Ingénieur des ST
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

B3) Pièces obligatoires et justificatives à joindre pour la constitution du dossier de candidature pour ce recrutement

- 1- le formulaire d'inscription ;
- 2- un curriculum vitae impérativement limité à deux pages ;
- 3- une note manuscrite de deux pages au plus mettant en valeur l'expérience du candidat et sa motivation à occuper un poste d'ingénieur des ST ;
- 4- l'accusé de réception figurant en annexe 5 de ce guide.

Egalement (cas particuliers):

- 5- le formulaire en annexe 3 du guide d'inscription pour les ressortissants européens, dûment complété et accompagné des documents justificatifs des services accomplis dans une administration européenne (précisés dans l'annexe sus mentionnée) ;
- 6- un certificat médical établi par le médecin de prévention de l'administration dont relève le candidat précisant les aménagements devant être accordés pour les personnes reconnues travailleur handicapé.

Le service gestionnaire accusera réception du dossier d'inscription par courrier à l'aide de l'enveloppe fournie par le candidat.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

⁽¹⁾ Le candidat certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Toute déclaration inexacte fera perdre le bénéfice de l'autorisation à concourir.

⁽²⁾ Le non-respect de la spécialité choisie lors de l'inscription fera perdre le bénéfice de l'admission au concours.

III – ADAPTATION DU DEROULEMENT DES EPREUVES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Le Guide pour l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique prévoit que **les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi**, instituée par [l'article L. 5212-2 du code du travail](#) et mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de [l'article L. 5212-13](#) de ce même code, peuvent solliciter des aménagements pendant les épreuves du recrutement :

Des adaptations au déroulement des concours et des examens professionnels sont prévues. Il est possible d'adapter la durée et le fractionnement des épreuves aux moyens physiques des candidats ou de leur apporter les aides humaines et techniques nécessaires précisées au moment de leur inscription.

Des temps de repos suffisants peuvent également être accordés, entre deux épreuves successives, pour leur permettre de composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques.

Pour un handicap des membres supérieurs empêchant d'écrire normalement, le candidat peut bénéficier :

- d'un temps de composition ou de préparation majoré d'un tiers temps (un temps de repos suffisant doit être prévu entre les épreuves) ;
- de la possibilité d'utiliser un ordinateur fourni éventuellement par le candidat ;
- de l'assistance d'un secrétaire (choisi par l'administration, ou s'il est présenté par le candidat, agréé par elle) si le candidat ne peut ni écrire ni se servir d'un ordinateur.

Pour un handicap visuel, le candidat peut bénéficier :

- d'un temps de composition ou de préparation majoré d'un tiers temps ;
- de la mise en braille des sujets ou leur lecture par un secrétaire en fonction de la demande faite au moment de l'inscription ;
- de la rédaction de la composition, soit par ordinateur ordinaire ou de type braille fourni par l'administration (demande à faire lors de l'inscription), soit manuscrite en braille (l'administration assurant la transcription).

Pour un handicap auditif, le candidat peut bénéficier :

- d'un temps de composition pouvant être majoré d'un tiers temps pour les épreuves écrites ;
- de précisions complémentaires données par écrit ;
- de la dictée du texte soit par un orthophoniste, un professeur spécialisé, ou par un traducteur de langage gestuel si le concours comporte une épreuve d'orthographe ;
- de la possibilité de recopier un texte écrit en corrigeant les fautes d'orthographe qui y ont été introduites ;
- de l'utilisation de la communication écrite lors des épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve consiste à contrôler des connaissances.

Pour des troubles graves de la parole, le candidat peut bénéficier :

- d'un tiers temps ;
- de l'utilisation de la communication écrite lorsque la finalité de l'épreuve consiste à contrôler des connaissances ;
- d'un traducteur en langage des signes.

ATTENTION

Les candidats sollicitant des aménagements pendant les épreuves du concours au titre des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par [l'article L. 5212-2 du code du travail](#) et mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de [l'article L. 5212-13](#) de ce même code (cf. annexe 1) doivent adresser **un certificat médical** établi par le médecin de prévention de l'administration dont ils relèvent précisant les aménagements devant être accordés, **au centre d'examen choisi lors de l'inscription.**

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

1) L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera :

▸ pour les candidats résidant **en province** :

Bordeaux	Lyon	Marseille
Lille	Metz	DR Tours (St-Cyr-sur-Loire)

▸ pour les candidats résidant **en outre-mer** :

Basse-Terre	Mamoudzou	Saint-Pierre et Miquelon
Cayenne	Nouméa	Tahiti
Fort-de-France	Saint-Denis	

▸ pour les candidats résidant à **Paris et en région Ile-de-France** : en région Ile-de-France.

2) Les épreuves orales d'admission se dérouleront en région Ile-de-France.

Pour les candidats affectés dans les DOM-COM, les auditions peuvent être réalisées en visioconférence (ce choix s'effectue au moment de l'inscription au concours).

Les candidats sont convoqués individuellement. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si votre convocation ne vous est pas parvenue 5 jours avant la date prévisionnelle des épreuves, vous êtes invité à contacter le gestionnaire par mail, à l'adresse suivante : gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr

V – NOTIFICATION DES RESULTATS

Les résultats obtenus aux épreuves seront notifiés par courrier individuel à chaque candidat.

Les candidats admis au concours seront affectés dans l'ordre de classement établi par mérite.

Les listes des candidats admissibles et admis seront communiquées :

- sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr à la rubrique « [Le ministère recrute – Filière services techniques](#) – [Les recrutements](#) – [Ingénieur des ST](#) – [Les recrutements ouverts](#) » ;
- par voie d'affichage au ministère de l'intérieur, 27 cours des Petites Ecuries, 77185 Lognes.

ANNEXE 1

Centres d'examen

SECRETARIATS GENERAUX POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (SGAMI)

DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
(75) PARIS, (77) SEINE-ET-MARNE, (78) YVELINES, (91) ESSONNE, (92) HAUTS-DE-SEINE, (93) SEINE-ST-DENIS, (94) VAL-DE-MARNE, (95) VAL-D'OISE.	<input type="checkbox"/> LOGNES	Ministère de l'Intérieur Direction des Ressources Humaines Sous-Direction du Recrutement et de la Formation Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle Pôle Concours 27 cours des Petites Ecuries 77185 LOGNES ☎ 01 60 37 12 88 01 60 37 12 62 01 60 37 11 11 www.interieur.gouv.fr
(04) ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, (05) HAUTES-ALPES, (06) ALPES-MARITIMES, (09) ARIEGE, (11) AUDE, (12) AVEYRON, (13) BOUCHES-DU-RHONE, (20A) CORSE-DU-SUD, (20B) HAUTE-CORSE, (30) GARD, (31) HAUTE-GARONNE, (32) GERS, (34) HERAULT, (46) LOT, (48) LOZERE, (65) HAUTES-PYRENEES, (66) PYRENEES-ORIENTALES, (81) TARN, (82) TARN-ET-GARONNE, (83) VAR, (84) VAUCLUSE.	<input type="checkbox"/> MARSEILLE	Direction Administrative du SGAMI Sud Bureau du Recrutement 299 chemin de Ste-Marthe 13313 MARSEILLE CEDEX 14 ☎ 04 86 57 68 00
(16) CHARENTE, (17) CHARENTE-MARITIME, (19) CORREZE, (23) CREUSE, (24) DORDOGNE, (33) GIRONDE, (40) LANDES, (47) LOT-ET-GARONNE, (64) PYRENEES-ATLANTIQUES, (79) DEUX-SEVRES, (86) VIENNE, (87) HAUTE-VIENNE.	<input type="checkbox"/> BORDEAUX	Direction Administrative du SGAMI Sud-Ouest Bureau du Recrutement 89 cours Dupré de Saint-Maur B.P. 30091 33041 BORDEAUX CEDEX ☎ 05 56 99 71 71 sgap33-recrutement@interieur.gouv.fr
(14) CALVADOS, (18) CHER, (22) COTES-D'ARMOR, (27) EURE, (28) EURE-ET-LOIR, (29) FINISTERE, (35) ILLE-ET-VILAINE, (36) INDRE, (37) INDRE-ET-LOIRE, (41) LOIR-ET-CHER, (44) LOIRE-ATLANTIQUE, (45) LOIRET, (49) MAINE-ET-LOIRE, (50) MANCHE, (53) MAYENNE, (56) MORBIHAN, (61) ORNE, (72) SARTHE, (76) SEINE-MARITIME, (85) VENDEE.	<input type="checkbox"/> ST-CYR-SUR-LOIRE	Délégation Régionale du SGAMI Ouest DR TOURS Bureau du Recrutement 30 rue du Mûrier B.P. 10700 37542 ST-CYR-SUR-LOIRE CEDEX ☎ 02 47 42 85 35
(08) ARDENNES, (10) AUBE, (21) COTE-D'OR, (25) DOUBS, (39) JURA, (51) MARNE, (52) HAUTE-MARNE, (54) MEURTHE-ET-MOSELLE, (55) MEUSE, (57) MOSELLE, (58) NIEVRE, (67) BAS-RHIN, (68) HAUT-RHIN, (88) VOSGES, (70) HAUTE-SAONE, (71) SAONE-ET-LOIRE, (89) YONNE, (90) TERRITOIRE-DE-BELFORT.	<input type="checkbox"/> METZ	Direction Administrative du SGAMI Est Bureau du Recrutement Espace Riberpray rue Belle Isle B.P. 51064 57036 METZ CEDEX 01 ☎ 03 87 16 11 27 sgap57-recrutement@interieur.gouv.fr
(02) AISNE, (59) NORD, (60) OISE, (62) PAS-DE-CALAIS, (80) SOMME.	<input type="checkbox"/> LILLE	Direction Administrative du SGAMI Nord Bureau du Recrutement Cité Administrative 1 rue de Tournai B.P. 2012 59012 LILLE CEDEX ☎ 03 20 62 48 80 sgap59-recrutement@interieur.gouv.fr
(01) AIN, (03) ALLIER, (07) ARDECHE, (15) CANTAL, (26) DROME, (38) ISERE, (42) LOIRE, (43) HAUTE-LOIRE, (63) PUY-DE-DOME, (69) RHONE, (73) SAVOIE, (74) HAUTE-SAVOIE.	<input type="checkbox"/> LYON	Direction Administrative du SGAMI Sud-Est Bureau du Recrutement 215 rue André Philip 69421 LYON CEDEX 03 ☎ 04 72 84 54 54 04 72 84 57 98 sgap69-recrutement@interieur.gouv.fr

PREFECTURES ET HAUTS-COMMISSARIATS D'OUTRE-MER

REGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
(971) GUADELOUPE	<input type="checkbox"/> BASSE-TERRE	Préfecture Palais d'Orléans rue de Lardenoy 97109 BASSE-TERRE CEDEX ☎ 05 90 99 39 00 05 90 99 38 22 05 90 99 38 83 www.guadeloupe.pref.gouv.fr
(972) MARTINIQUE	<input type="checkbox"/> FORT-DE-FRANCE	Préfecture 82 rue Victor Sévère B.P. 647-648 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX ☎ 05 96 39 36 00 05 96 39 36 13 www.martinique.pref.gouv.fr
(973) GUYANE	<input type="checkbox"/> CAYENNE	Préfecture rue Fiedmond B.P. 7008 97307 CAYENNE CEDEX ☎ 05 94 39 45 00 05 94 39 46 04 05 94 39 46 27 www.guyane.pref.gouv.fr
(974) LA REUNION	<input type="checkbox"/> SAINT-DENIS	Préfecture 6 rue des Messageries CS 51079 97404 SAINT-DENIS CEDEX ☎ 02 62 40 77 77 02 62 40 76 24 www.reunion.pref.gouv.fr
(975) SAINT-PIERRE ET MIQUELON	<input type="checkbox"/> SAINT-PIERRE ET MIQUELON	Préfecture Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud B.P. 4200 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ☎ 05 08 41 10 10 05 08 41 10 07 www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr
(976) MAYOTTE	<input type="checkbox"/> MAMOUDZOU	Préfecture B.P. 676 - Kawéni 97600 MAMOUDZOU ☎ 02 69 63 50 50 02 69 63 51 26 www.mayotte.pref.gouv.fr
(987) POLYNESIE FRANCAISE	<input type="checkbox"/> TAHITI	Haut-commissariat de la République Av. Pouvanaa a Oopa B.P. 115 PAPEETE 98713 TAHITI ☎ 06 89 46 87 00 www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr
(988) NOUVELLE-CALEDONIE	<input type="checkbox"/> NOUMEA	Haut-commissariat de la République 1 Av. du Maréchal Foch B.P. C5 98844 NOUMEA CEDEX ☎ 06 87 23 04 41 06 87 23 04 50 www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

ANNEXE 2

Nature des épreuves du concours interne d'ingénieur des ST

Spécialités Immobilière et/ou Logistique

Arrêté du 2 juin 2006 fixant les modalités d'organisation de concours pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur

Epreuves CONCOURS INTERNE d'Ingénieur des ST du ministère de l'intérieur

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE <i>Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.</i>	Durée	Coefficient
Rédaction d'une note à partir d'un dossier ayant pour objet de vérifier la capacité d'analyse et de synthèse des candidats et faisant appel à des connaissances générales relatives à l'activité professionnelle d'ingénieur de chaque spécialité.	4 h 00	4
EPREUVES ORALES D'ADMISSION		
EPREUVE ORALE <i>Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.</i>	Durée	Coefficient
Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation de dix minutes maximum du candidat et permettant au jury d'apprécier sa motivation professionnelle et de vérifier ses compétences pour conduire un projet immobilier ou logistique ainsi que ses aptitudes à l'encadrement.	30 minutes (dont 10 minutes maximum de présentation)	5
EPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE <i>Seuls sont pris en compte pour l'admission les points supérieurs à 10/20</i>	Durée	Coefficient
Conversation à partir d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais ou espagnol.	15 minutes de préparation 15 minutes de conversation	1

ANNEXE 3

Les ressortissants européens

(vous justifiez de services accomplis au sein d'une administration européenne)

NOM de famille : _____

PRENOMS : _____

NOM d'usage : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PROFESSION : _____

Vous devez justifier de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des ST.

Vous devez fournir à l'appui de votre demande tout document justificatif :

(tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté)

- concernant la nature des missions de l'administration ou de l'établissement de l'Etat membre d'origine au sein duquel l'agent a servi :
 - tous documents permettant d'apprécier les activités professionnelles exercées par l'agent ;
 - si ces activités n'ont pas été exercées au sein de l'Etat ou d'une collectivité territoriale : statuts de l'organisme employeur.
- concernant la nature juridique de l'engagement liant l'agent à son employeur :
 - note récapitulative de la carrière professionnelle de l'agent,
 - acte d'engagement ou contrat liant l'agent à son employeur et leurs modifications ou reconductions successives.
- concernant le niveau du corps, de l'emploi ou des fonctions exercées :
 - tous éléments permettant de situer le niveau de responsabilité ou de technicité de l'emploi précédemment détenu au regard de la structure de la fonction publique française : grille de la fonction publique d'origine, grille professionnelle de l'organisme employeur, niveau dans cette grille, explicitation des responsabilités ou de la technicité de l'agent, niveau de rémunération...
- concernant la durée des fonctions :
 - indication très précise de la durée d'exercice des fonctions de l'agent dans les différentes phases de sa carrière.

DESCRIPTIF DETAILLE DES SERVICES EFFECTUES :

(cette page peut être dupliquée autant que de besoin pour chaque activité professionnelle à l'appui de la demande)

EMPLOI TENU ET DOMAINE D'ACTIVITE : _____

(préciser le grade et la catégorie : « A » - « B » - « C »)

Temps plein Temps partiel si temps partiel : _____ % Durée : _____

DESCRIPTIF DETAILLE DE L'EMPLOI TENU (précisez les fonctions exercées et le niveau de responsabilité) :

NOM et ADRESSE de l'administration : _____

(pas d'abréviation)

ANNEXE 4

Le programme des épreuves du concours interne d'Ingénieur des ST

Arrêté du 2 juin 2006 fixant les modalités d'organisation de concours pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur

Concours interne

CONNAISSANCES ET COMPETENCES A CONTROLER POUR LE CONCOURS INTERNE, **SPECIALITE LOGISTIQUE**

Connaissances générales

A défaut de la détention d'un diplôme de niveau élevé délivré par l'éducation nationale, les candidats au concours interne seront supposés avoir acquis une expérience professionnelle de bon niveau au sein de l'administration. Pour cette raison, il sera recherché en priorité des capacités de réflexion et de rédaction sur des sujets présentant une certaine complexité. La capacité de synthèse sera recherchée en priorité. Elle signifie la capacité à traiter un nombre important d'informations sur un sujet suffisamment complexe afin de vérifier que le candidat est capable d'aller à l'essentiel et de rédiger une note de problématique.

Autres connaissances professionnelles

Connaissances juridiques de base en achat public.

Connaissances sur l'industrialisation des produits : leur développement et leur fabrication.

Connaissances sur les réglementations européennes et nationales de la spécialité.

Connaissances en métallurgie, mécanique, électronique, textile selon la spécialité du candidat.

Lecture et analyse de documentation technique.

Hygiène et sécurité.

Connaissances spécifiques liées au futur cadre d'emploi des postulants :

- automobile :
- technologie automobile ;
- carburant ;
- maintenance ;
- ... ;
- armement :
- balistique ;
- munitions ;
- armes ;
- technologie.
- habillement :
- connaissances générales textiles (tissage, filature, confection,...) ;
- cuir ;
- matériaux composites.

Savoir-faire professionnels

Conduite de projets.

Encadrement d'équipes techniques.

Maîtrise des concepts « qualité » (qualité de service, qualité de production).

Maîtrise d'outils d'optimisation de la production.

Mise en place de bilan d'exploitation de structure de production.

Qualité relationnelle nécessaire à un dialogue fructueux avec l'entourage professionnel.

L'épreuve de langue vivante étrangère sera du niveau baccalauréat.

**CONNAISSANCES ET COMPETENCES A CONTROLER
POUR LE CONCOURS INTERNE, SPECIALITE IMMOBILIERE**

Connaissances générales

A défaut de la détention d'un diplôme de niveau élevé délivré par l'éducation nationale, les candidats au concours interne seront supposés avoir acquis une expérience professionnelle de bon niveau au sein de l'administration. Pour cette raison, il sera recherché en priorité des capacités de réflexion et de rédaction sur des sujets présentant une certaine complexité. La capacité de synthèse sera recherchée en priorité. Elle signifie la capacité à traiter un nombre important d'informations sur un sujet suffisamment complexe afin de vérifier que le candidat est capable d'aller à l'essentiel et de rédiger une note de problématique.

Autres connaissances professionnelles

Connaissances juridiques générales liées à la construction et aux transactions immobilières.

Connaissances juridiques de base en achat public.

Le cadre économique plus particulier du marché immobilier (secteur tertiaire) : achats et cessions, marché de la location, le poids de l'immobilier dans l'économie nationale...

Connaissances minimales liées à un projet immobilier : coût global, durée de vie, coûts d'investissement, coûts d'exploitation maintenance, coûts des services à l'occupant (*facilities management*)...

Les principes et méthodes de la gestion de projet : ordonnancement des tâches, diagrammes GANTT et PERT...

Connaissances des concepts, principes et méthodes de la gestion technique immobilière : niveaux de maintenance, exploitation technique, durées de vie et renouvellement, diagnostic...

Lecture et analyse de plans.

Savoir-faire professionnels

Il sera recherché la maîtrise des méthodes et démarches suivantes :

- études d'opportunité et faisabilité d'une opération immobilière dans toutes ses dimensions : technique, réglementaire, urbanistique, financière et économique ;
- principales méthodes d'élaboration d'un programme fonctionnel : recueil et analyse des besoins, évaluation de bâtiments existants... ;
- le pilotage du maître d'œuvre ;
- la conduite d'un projet immobilier dans toutes ses composantes : juridique, économique, urbanisme, pilotage des acteurs, processus de pilotage...

L'épreuve de langue vivante étrangère sera du niveau baccalauréat.

ANNEXE 5

Merci de remplir les champs de l'accusé réception



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Lognes, le

ACCUSE DE RECEPTION

Madame

Monsieur

NOM de famille : _____

PRENOMS : _____

NOM d'usage : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Centre d'examen choisi :

Ile-de-France

Province : _____

Ultramarin : _____

Spécialité choisie : Immobilière Logistique

Langue choisie (épreuve orale facultative) : allemand anglais espagnol

Votre demande de participation au concours interne d'ingénieur des ST du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2016 est bien parvenue à mon service.

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.

Le responsable du recrutement